

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2026-02-619

Objet : Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2026 à la Région dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)

Séance du 11 février 2026

Date de convocation : 27 janvier 2026

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 31 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 21 titulaires et 10 suppléants soit 31 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance :

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 1 (M. Robert Crauste à M. Thierry Féline)

Procuration non retenue : 1 (M. Fabrice Fenoy à Mme Marie Pellet-Laporte non nécessaire puisque Mme Pellet-Laporte est suppléante de M. Fenoy)

Nombre total de voix : 32 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 31/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le onze février à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative : T. Féline, L. Perrigault-Launay, R. Vianet, M. Népoty, J. Rosier-Dufond, K. Guyot, M. Cayzac, J-P. Géraud, C. Périsse, P. Deschamps, P. Bénézéch, T. Agnel, A. Nectoux, A. Roy, P. Martinez, S. Guy, V. Martin, F. Dhuisme, F. Granier, I. Autier, L. Fataccioli.

Suppléants avec voix délibérative : N. Ruiz, A. Mégias, A. Rouessol, I. Debrie, M. Debouverie, J. Croin, M. Pellet-Laporte, J. Ruivo, D. Lonvis, D. Coulomb.

Suppléants sans voix délibérative : 0

Absents excusés : R. Crauste, O. Penin, L. Vigouroux, C. Bernard, F. Martinez, N. Gros-Chareyre, P. Bouillevaux-Breard, L. Topie, F. Dugaret, C. Villanueva, J-C. Campos, A. Baillieu, A. Fourel, J. Denat, B. Pascal, A. Chopard, J. Téna, J-P. Franc, R. Rubio, F. Moussa, M. Touhami, V. Vautrin, A. Pobo, P. Gras, M. Chambelland, P. Fortuna-Deschamps, J. Rey, A. Bruguier, C. Barlaguet, Y. Béchard, B. Crozes, V. Coste, B. Leccia, M-J. Pellet, C. Marquier, A. Thérond, C. Lecerf, V. Lienard, B. Chluda, P. Spézial, Y. Quésada, J-J. Estéban, J. Gravegeal, D. Devriendt, P. Mary, Y. Person, M. Dubayle-Calbano, I. De Montgolfier, P. Gougeon, J-P. Berthet, P. Chabert, C. Morel-Savornin, A-S. Diaz, L. Ajasse.

Fondements juridiques :

Vu la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue pour la période 2022-2028

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Exposé :

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR. A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

La convention pluriannuelle d'objectifs définit le programme d'actions pour renforcer l'ingénierie territoriale dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie notamment :

1. Appui aux financements des projets et actions de communication auprès des collectivités
2. Mise en œuvre des politiques régionales de contractualisation sur le territoire (CTO et BCO)
3. Mise en coordination avec les autres démarches territoriales
4. Appui à l'animation du Conseil de développement

Et engage le PETR Vidourle Camargue à assurer :

- a) Animation et secrétariat du CTO et BCO
- b) Etablissement et suivi du Programme Opérationnel du CTO et articulation avec les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader)
- c) Animation du partenariat sur le territoire
- d) Aide au montage de projets des collectivités locales ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire
- e) Mise en œuvre de la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des CTO ruraux 2022-28
- f) Relais de proximité des directions et agences de la Région
- g) Participation au Réseau Régional des Développeurs Territoriaux

Son coût de mise en œuvre s'établit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 comme suivant :

CHARGES DE PERSONNEL DÉDIÉES AU PLAN D'ACTION				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (Salaire brut + charges)	Taux ETP lié	Coût plan d'action
Chargé de mission Ingénierie projets contractualisations	CAMBESSEDES Frédéric	50 183,59€	100%	50 183,59€
Total frais salariaux du plan d'action				50 183,59€

Plan de financement :

Sous réserve de l'application du « Filet de sécurité » par la Région qui prévoit une évolution de l'aide limitée à une baisse de 5 000€/an pour l'ensemble des territoires.

Conseil régional Occitanie	66 %	33 250,00 €
Autofinancement PETR	34 %	16 933,59 €
TOTAL		50 183,59€

Pour rappel l'attribution du CPO 2025 était de 33 250€ au lieu de 35 000€ pour le CPO 2024.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la demande de financement auprès de la Région Occitanie dans le cadre de la CPO ;
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
 - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : *16.02.26*
- Le directeur général des services, Maxime Charlier

